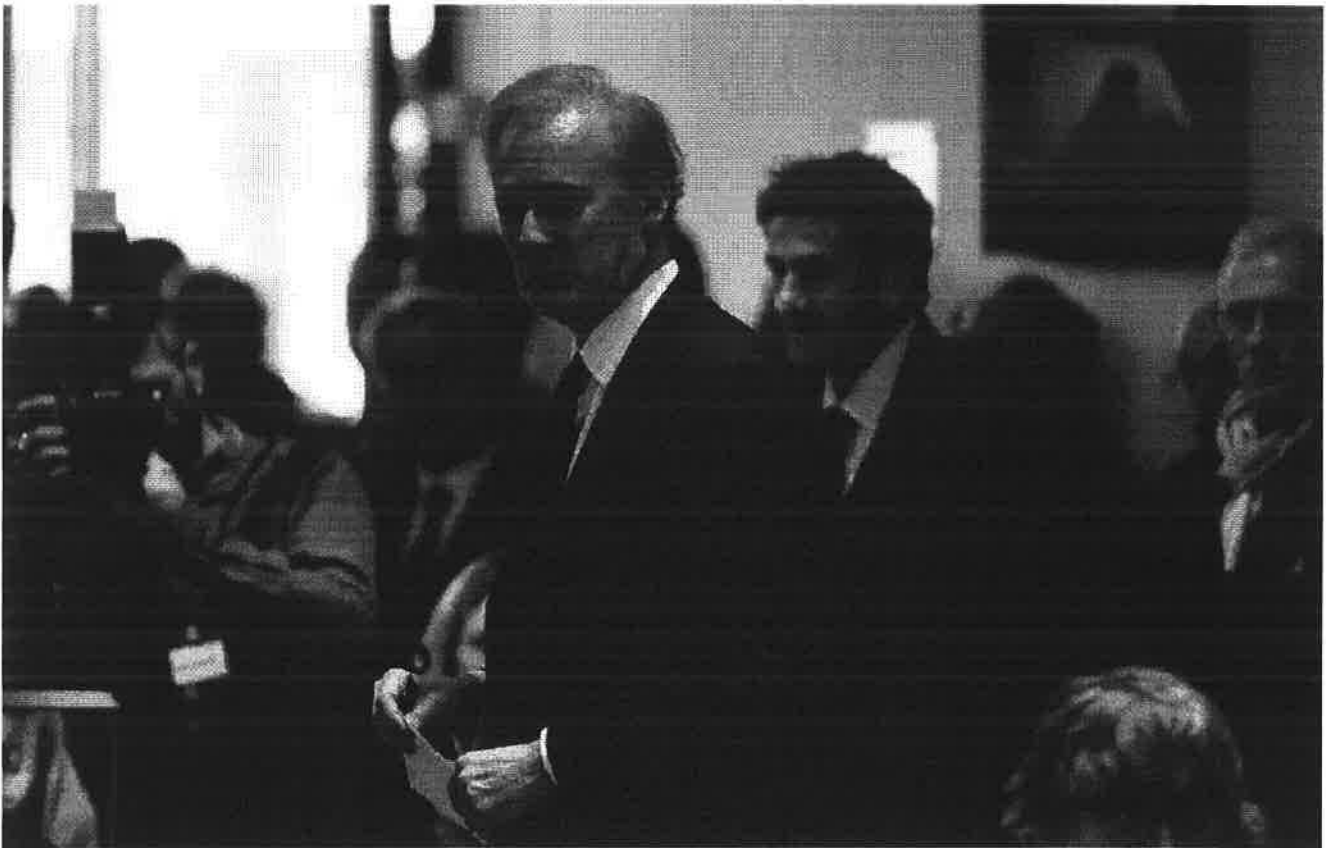


ACCUEIL › JUSTICE

Affaire des «massages de pieds»: Le procès Tron finalement renvoyé après une dernière journée chaotique

PROCES Le procès de Georges Tron et Brigitte Gruel a été renvoyé à une date ultérieure à cause du retard accumulé...

Caroline Politi | Publié le 15/12/17 à 20h48 — Mis à jour le 15/12/17 à 21h31



Georges Tron, accusé de viol, comparait depuis mardi à la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. — LIONEL BONAVENTURE / AFP

Rarement on avait connu pareille tension à la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. Ce vendredi, le procès de Georges Tron (https://www.20minutes.fr/dossier/georges_tron) et de Brigitte Gruel pour viols et agressions sexuelles en réunion a été renvoyé au terme d'une journée d'audience marquée par de multiples incidents.

>> A lire aussi : Affaire des «massages de pied»: «Naïvement», Georges Tron n'a jamais pensé que la réflexologie plantaire pourrait lui «nuire»

Le président, Régis de Jorna, a fait valoir le retard accumulé depuis l'ouverture de ce procès dont le verdict était initialement prévu pour le 22 décembre (<https://www.20minutes.fr/societe/2184371-20171211-affaire-massages-pieds-proces-georges-tron-brigitte-gruel-viols-ouvre-assises>). « La cour ordonne le renvoi de l'affaire à une session ultérieure. L'audience est terminée », a déclaré le magistrat, dans une décision lue à toute allure.



Une première demande de renvoi rejetée

Un peu plus tôt dans l'après-midi pourtant, la cour d'assises avait rejeté la demande de renvoi formulée par les avocats de la défense. Me Antoine Vey et Me Frank Natali, les conseils de Georges Tron et Brigitte Gruel, avaient estimé que la sérénité des débats ne pouvait être assurée après la diffusion jeudi soir d'un sujet d'*Envoyé Spécial* sur l'affaire et la publication de tweets mettant en cause le président de la cour d'assises. Au terme de trois heures de délibéré, la cour a estimé que le reportage relevait de la liberté d'information et que les messages sur le réseau social ne « sauraient suffire à empêcher la poursuite de ce procès ».

>> A lire aussi : Procès Georges Tron: «Je peux comprendre que mes incohérences peuvent me porter préjudice»

Le procès, qui a déjà pris énormément de retard, devait donc reprendre avec l'audition d'une des deux plaignantes, Eva L. Mais à peine le président a-t-il fini de motiver sa décision, qu'Eric Dupond-Moretti bondit de son siège. « La demande de renvoi ne venait pas de nous », tonne le conseil de Georges Tron. Sous-entendu : elle a été suggérée par le magistrat en personne qui aurait confié aux avocats, lors d'un point confidentiel, qu'il aurait préféré que ce procès soit présidé par une femme. « On a fait cela pour vous soulager », poursuit le médiatique conseil. « Je n'ai pas besoin qu'on me soulage », répond à son tour le président, visiblement hors de lui.

La sérénité des débats en question

Régis de Jorna ne nie pas formellement avoir tenu ces propos sous « la foi du palais », une règle implicite de confidentialité entre avocats et magistrats. Mais pourquoi, s'il souhaitait réellement un renvoi, a-t-il décidé de ne pas donner suite à la demande de la défense ? La partie civile est hors d'elle. « C'est du terrorisme. Vous n'êtes pas avocat », s'emporte Eva Touboul, l'une des avocates d'Eva L., a l'intention de la star du barreau. L'audience est à nouveau suspendue pendant deux heures.

A la reprise, Eric Dupond-Moretti, reprend la parole, cette fois dans un quasi-murmure. Il reconnaît avoir brisé la tradition de la « foi du palais » au nom, explique-t-il, de l'intérêt supérieur de son client. « Sachant ce que je sais, pensant ce que je pense, dois-je le taire ? », interroge le conseil.

Audiencement trop court et climat délétère

L'impossibilité de tenir les délais, c'est bien le seul point sur lequel se sont accordés les avocats des deux parties ce vendredi. L'une des deux plaignantes, Eva L., n'a pas encore été interrogée, pas plus que les deux accusés. Sans compter la cinquantaine de témoins et experts cités. Si de part et d'autre, on s'accorde sur un audiencement trop court, les deux parties se sont renvoyées la pareille sur le climat délétère qui a entraîné de multiples retards.

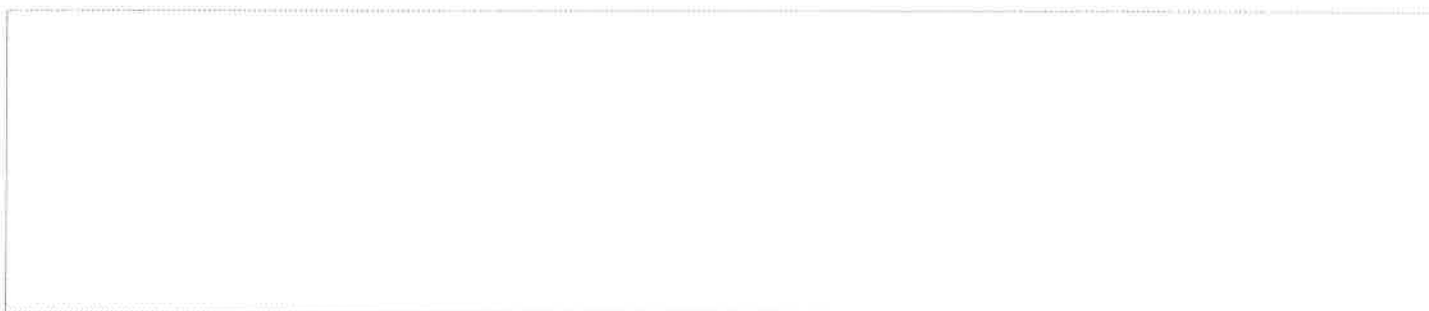
>> A lire aussi : Georges Tron assure qu'il n'est pas fétichiste des pieds

Aux yeux d'Eric Dupond-Moretti le « militantisme » qui règne autour de cette audience, a altéré la sérénité des débats. « Je ne pensais pas vivre un tel climat, il ne manque plus que cinq Femen au balcon. » A l'inverse, les avocats des deux parties civiles ont dénoncé quant à eux un « terrorisme judiciaire » instauré par la défense, évoquant l'attitude de la défense. « Dès le premier jour, on a fait en sorte, sur le banc de la défense, que cette audience soit un cirque burlesque », estime Me Vincent Ollivier. Et son confrère Me Alexandre Braun d'ajouter : « La grande oubliée, c'est la recherche de la vérité. »

« Qu'est ce qui va être retenu dans l'opinion publique ?, interroge l'avocat général, Frédéric Bernardo. C'est que Georges Tron échappe à ses responsabilités. Celui qui est innocent, il s'empresse d'aller porter plainte. » Le représentant du ministère public, Frédéric Bernardo, a dénoncé la « mauvaise foi sans limite » de la défense, estimant que les incidents d'audience

étaient calculés afin que le procès soit renvoyé. Quant à l'audience jugé problématique, le représentant du ministère public s'en est défendu. « Qui a le privilège d'avoir 15 jours pour être jugé dans des affaires de viols ? C'est extrêmement rare. » On ignore encore quand sera audiéncé le nouveau procès.

🔑 **MOTS-CLÉS** : cour d'assises, Justice, procès, georges tron, affaire Georges Tron



20 MINUTES

[Plan du site](#)
[Notre charte](#)
[Journal PDF](#)
[Archives](#)
[La 21^e Minute](#)

[Publicité](#)
[20 Minutes Média](#)
[Panel des lecteurs](#)
[2minbooks](#)
[Charte des commentaires](#)

SERVICES

[Distribution](#)
[Horoscope](#)
[Recette de cuisine](#)
[Promos Shopping](#)
[Code promo Nike](#)
[Code promo Spartoo](#)

[Jeux gratuits](#)
[Mots fléchés](#)
[Solitaire](#)
[Puzzle](#)
[Mots croisés](#)
[Sudoku](#)

  
2.5M 2.3M 60K

 **BOT**
20 MINUTES

 **NOUS**
CONTACTER

La fréquentation de 20 Minutes est certifiée par l'ACPM

© COPYRIGHT 20 MINUTES

MENTIONS LÉGALES